

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2022-242-001 en date du 30 août 2022
portant implantation et répartition des bureaux de vote
dans les communes du département de la Lozère

Le préfet de la Lozère
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles R.40, L.16 ;

VU la circulaire NOR/INTA 1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2021-253-004 en date du 10 septembre 2021 modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BER-2021-242-001 en date du 30 août 2021 portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les lieux de vote et leur périmètre géographique, dans les communes du département de la Lozère, sont fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les mariniers, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe pour lesquels il s'avère impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions fixées au présent arrêté entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2023**.

ARTICLE 4 : L'arrêté du 10 septembre 2021 susvisé est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Florac, les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Thomas ODINOT

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

Communes	Bureaux de vote	Périmètre
ALBARET LE COMTAL 48310	MAIRIE – Place du Village	Commune
ALBARET SAINTE MARIE 48200	MAIRIE – 601 route du Gévaudan - La Garde	Commune
ALLENC 48190	MAIRIE	Commune
ALTIER 48800	MAIRIE	Commune
ANTRENAS 48100	SALLE DES FETES – le Bourg	Commune
ARZENC D'APCHER 48310	MAIRIE - Montchamp	Commune
ARZENC DE RANDON 48170	Salle du conseil municipal – 7, rue de l'Église	Commune
AUROUX 48600	SALLE POLYVALENTE – Place de la mairie	Commune
BADAROUX 48000	GRANDE SALLE DE LA MAIRIE - 2 rue de l'Égalité	Commune
BALSIEGES 48000	MAIRIE – Route de Florac	Commune
BANASSAC – CANILHAC 48500	SALLE Jean GAZAGNE – 42 place de l'Église St Médard	Commune nouvelle
BARJAC 48000	Salle du conseil municipal – 1 place de la mairie	Commune
BARRE DES CEVENNES 48400	Annexe de la Mairie – Rue de la Fontaine	Commune
BASSURELS 48400	MAIRIE – Le village	Commune
BASTIDE PUYLAURENT (LA) 48250	MAIRIE - Rue de la poste	Commune
BEDOUES-COCURES 48400	Bureau n° 1 : SALLE POLYVALENTE – Route du Pont de Montvert - COCURES	Ancienne commune de COCURES
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 2 : SALLE POLYVALENTE – RD 998 - BEDOUES	Ancienne commune de BEDOUES
BEL-AIR-VAL-D'ANCE 48600	BUREAU N° 1 : MAISON DU TEMPS LIBRE CHAMBON LE CHÂTEAU	Commune déléguée de CHAMBON LE CHÂTEAU
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 2 : MAIRIE SAINT SYMPHORIEN	Commune déléguée de SAINT SYMPHORIEN
BESSONS (LES) 48200	MAIRIE	Commune
BLAVIGNAC 48200	MAIRIE	Commune
BONDONS (LES) 48400	MAIRIE	Commune
BORN (LE) 48000	MAIRIE – VILLAGE	Commune
BOURGS SUR COLAGNE 48100	Bureau n° 1 : Salle du conseil municipal - 26 Boulevard de la République – LE MONASTIER	Commune déléguée de MONASTIER PIN MORIES
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 2 : Salle des fêtes – Maison du temps libre – rue champ-pointu– CHIRAC	Commune déléguée du CHIRAC
BRENOUX 48000	Salle du conseil – Place de l'Église	Commune
BRION 48310	MAIRIE – LE BOURG	Commune
BUISSON (LE) 48100	SALLE DES FETES – LE BOURG	Commune
CANOURGUE (LA) 48500	Bureau n° 1 : MAIRIE DE LA CANOURGUE – 1 Place du Pré Commun	Ancien territoire de la commune associée de La Canourgue Ancien territoire de la commune associée de La Capelle
Bureau centralisateur BUREAU N° 1	Bureau n° 2 : MAIRIE ANNEXE D'AUXILLAC – rue du Gévaudan	Ancien territoire de la commune associée d'Auxillac
	Bureau n° 3 : MAIRIE ANNEXE DE MONTJÉZIEU	Ancien territoire de la commune associée de Montjézieu
CANS ET CEVENNES 48400	Salle du Temple– SAINT LAURENT DE TREVES	Commune nouvelle
CASSAGNAS 48400	Salle polyvalente – ESPACE STEVENSON – Ancienne Gare	Commune
CHADENET 48190	MAIRIE	Commune
CHANAC 48230	Salle polyvalente – Quartier La Vignogue – Place de la Fontaine du Curé	Commune
CHASTANIER 48300	MAIRIE	Commune
CHASTEL NOUVEL 48000	MAIRIE – salle intergénérationnelle – Rue principale	Commune
CHATEAUNEUF DE RANDON 48170	MAIRIE – 1 Place du Guesclin	Commune

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

CHAUCHAILLES 48310	MAIRIE	Commune
CHAUDEYRAC 48170	MAIRIE – Salle du conseil municipal – Place de la Mairie	Commune
CHAULHAC 48140	MAIRIE - Salle du conseil	Commune
CHEYLARD L'EVEQUE 48300	SALLE POLYVALENTE – Le village	Commune
COLLET DE DEZE (LE) 48160	SALLE MUNICIPALE – Route Nationale 106	Commune
CUBIERES 48190	MAIRIE	Commune
CUBIERTTES 48190	MAIRIE	Commune
CULTURES 48230	MAIRIE	Commune
ESCLANEDES 48230	MAIRIE – Place de la mairie - LE BRUEL	Commune
FAGE MONTIVERNOUX (LA) 48310	MAIRIE	Commune
FAGE ST JULIEN (LA) 48200	MAIRIE	Commune
FLORAC TROIS RIVIERES 48400 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	BUREAU N° 1 - SALLE DES FETES - 3, place du Saguenay - FLORAC	- Quartiers situés au Sud du cours d'eau dit « Le Pêcher », - la partie Est de l'avenue Jean Monestier jusqu'au Pont de la Bécède (n°36 à 96, chiffres pairs uniquement), - quartiers situés sur la rive Est du cours d'eau « Le Tarnon » (l'Oultre, Pont du Tarn, Formarès, Zone artisanale, St Julien du Gourg), - Les Hameaux de Brunen, Croupillac, Formarès, Gourdouy, Gralhon , La Grange, Le Pradal, Les Praderies, La Rouvière, Tardonnenche, Valbelette, Valbelle, Le Viala de Grimoald.
	BUREAU N° 2 : MAIRIE – 2, Place Louis Dides - FLORAC	- Quartiers situés au Nord du cours d'eau dit « Le Pêcher », - Les Hameaux de Monteils et Salièges.
	BUREAU N° 3 : SALLE DES FETES - Village - LA SALLE PRUNET	Ancienne commune de LA SALLE PRUNET
FONTANS 48700	SALLE DE LA MAIRIE – LE BOURG	Commune
FOURNELS 48310	MAIRIE	Commune
FRAISSINET DE FOURQUES 48400	Salle communale – rue de la Mairie	Commune
GABRIAC 48110	MAIRIE	Commune
GABRIAS 48100	MAIRIE GOUDARD	Commune
GATUZIERES 48150	MAIRIE – Ancien Temple - Le village	Commune
GORGES DU TARN CAUSSES 48210 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : Salle du conseil - SAINTE ENIMIE	Commune déléguée de SAINTE ENIMIE
	BUREAU N° 2 : Salle des fêtes - QUEZAC	Commune déléguée de QUEZAC
	BUREAU N° 3 : Mairie - MONTBRUN	Commune déléguée de MONTBRUN
GRANDRIEU 48600	MAIRIE	Commune
GRANDVALS 48260	SALLE POLYVALENTE - MAIRIE	Commune
GREZES 48100	ESPACE SOCIO-CULTUREL	Commune
HERMAUX (LES) 48340	MAIRIE	Commune
HURES LA PARADE 48150	MAIRIE – La Parade	Commune
ISPAGNAC 48320	MAIRIE - LE PAVILLON – Chemin Royal	Commune
JULIANGES 48140	MAIRIE	Commune
LACHAMP-RIBENNES 48700 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	Bureau n° 1 : MAIRIE – Place de l'Église - LACHAMP	Commune déléguée de LACHAMP
	Bureau n° 2 : Ancienne Mairie - RIBENNES	Commune déléguée de RIBENNES

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

LAJO 48120	MAIRIE	Commune
LANGOGNE 48300	Bureau n° 1 : Ecole primaire publique - Pré de la Foire	Adresses à droite de la RN 88 direction Le Puy/Mende
Bureau centralisateur : BUREAU N°1	Bureau n° 2 : Ecole primaire publique - Pré de la Foire	Adresses à gauche de la RN 88 direction Le Puy/Mende
LANUEJOLS 48000	MAIRIE – Place Adrien Vitrolles	Commune
LÀUBERT 48170	MAIRIE - VILLAGE	Commune
LAUBIES (LES) 48700	SALLE LEO LAGRANGE – LE MAZEL	Commune
LAVAL DU TARN 48500	MAIRIE – LE VILLAGE	Commune
LUC 48250	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
MALENE (LA) 48210	SALLE POLYVALENTE	Commune
MALZIEU FORAIN (LE) 48140	BD ROBERT DE FLERS - LE MALZIEU VILLE	Commune
MALZIEU VILLE (LE) 48140	MAIRIE – Salle des mariages – Place du Souvenir	Commune
MARCHASTEL 48260	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
MARVEJOLS 48100	Bureau n° 1 : MARVEJOLS SUD : Salle polyvalente – Route du Stade	Rue des Augustins, boulevard d'Aurelle de Paladines, avenue de Brazza, promenade Louis Cabanette, rue Carnot, porte de Chanelles, rue Chanelles, Lot les Cordeliers, Costevieille-haute, chemin de Costevieille, Costevieille-basse, quartier de Costevieille, Estancogne, boulevard Foch, rue Fourdoules, place de la gare, Lot les Genêts, rue Jeanne d'Arc, rue Juiverie, rue de la Laine, Lot les Lilas, Les Marronniers, rue Mascoussel, rue Paul Mendras, avenue François Olive, rue de l'Orphelinat, Pont de Peyre, Pont Pessil, les Quatre Roues, rue Rochevallier, Ségala Haut, Semard, allée des Soupirs
Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	Bureau n° 2 : MARVEJOLS OUEST : Salle polyvalente – Route du Stade	Abbé de Born, Traverse de l'Aubrac, lot la Barrière, la Brasserie, Bellevue, le Clos de Bellevue, Billières, rue de la Chapelette, chemin de la Charze, rue Chicane, chemin du Couvent, impasse Dugana, rue d'Emboelle, place de l'Eglise, Espinassous Saint-Privat, Montade de Fai Fioc, quartier de Fai Fioc, Hauts de Fai Fioc, avenue du Docteur de Framond, chemin de Galion, Lot le Galion, chemin du Géant, Lot les Grillons, boulevard de Jabrun, le Lignon, Lot Maison Rouge, quartier Maison Rouge, Hauts de Maison Rouge, avenue du Maréchal Juin, avenue de la Méridienne, route de Nasbinals, route du Nord, lot Les Pins, Lot la Plaine, Lot le Pré de Suzon, rue République, route de Régourdel, Lot Sainte Catherine, rue Sainte Catherine, quartier de Sénouard, place du Soubeyran, quartier de la Terrisse, avenue Théophile Roussel, rue Tourette, Lot Les Tourettes, Lot Les Troènes, Valat de Chaze, rue Villette, Zone Artisanale.
	Bureau n° 3 : MARVEJOLS EST : Salle polyvalente – Route du Stade	Avenue du 19 Mars 62, place du Barry, rue Bonnet de Palheret, boulevard de Chambrun, avenue du Cheyla, lot Clavel Champel, place des Cordeliers, place H. Cordesse, rue V. Cordesse, chemin de Coste Dreche, Lot le Coulagnet, Coulagnet Bas, rue Jules Daudé, boulevard Saint Dominique, route de l'Empéry, rue d'Espinassous, l'Esplanade, place Girou, chemin du Grenier, avenue des

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

		Martyrs, route du Mazet, rue de la Métallurgie, quartier Montplaisir, rue des Pénitents, Lot les Peupliers, chemin de Pineton, impasse Piquetrabuc, chemin du Stade, rue des Teinturiers, rue Vidal, rue du Théron.
MAS SAINT CHELY 48210	MAIRIE	Commune
MASSEGROS CAUSSES GORGES 48500 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : Mairie - LE MASSEGROS	Commune déléguée de LE MASSEGROS, LE RECOUX, SAINT ROMÉ DE DOLAN
	Bureau n° 2 : MAIRIE-ANNEXE – 24 Passage du Couvent – SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Commune déléguée SAINT GEORGES DE LEVEJAC
	Bureau n° 3 : MAIRIE-ANNEXE – LES VIGNES	Commune déléguée LES VIGNES
MENDE 48000 Bureaux centralisateurs : BUREAU N° 1 NORD pour Mende-1 et pour la commune BUREAU N° 6 SUD : pour Mende-2	BUREAUX NORD	
	Bureau n° 1 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUD (1 ^{er} préau)	Le Chapitre, Les Armes, avenue du 11 Novembre, Valcroze, avenue Jean Moulin, La Tour, Vachery, Couzas, Chaumillou, les Couars
	Bureau n° 2 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUD (1 ^{er} préau)	Les Boulaines, Chabannes, Chabrits, Bahours, Chanteruéjols, Le Mas, Rieucros, Les Mègres, Les Eglantiers, Castelsec, La Grande Roubeyrolle, Promenade du Vieux Pont, Avenue du 8 mai 1945 (impair du 14 à la fin)
	Bureau n° 3 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUD (2 ^e préau)	Causse d'Auge, Chaldecoste, Avenue Georges Clémenceau, la Couvertorade, Les Iris, Les Liserons, Les Pousets, Avenue Nelson Mandela, Le Dévezou, Rue des Paradis, Avenue du 8 mai (partie), Altitude 800, Av. Gare, Av. Paulin Daudé, Les Mulets, Impasse et Rue des Fleurs, Rue Bellevue, Le Carmel.
	Bureau n° 4 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUD (2 ^e préau)	Route du Causse d'Auge (chiffres pairs) La Bergerie I et II, Les Grives, Chantepedrix, Chon Del Cabat, Ramades, Rivemale
	BUREAUX SUD	
	Bureau n° 5 : Maison de quartier François MITTERAND – 14, Place de la Fraternité	Gardès, Pont Saint Laurent, Fontanilles, Allée Raymond Fages
	Bureau n° 6 : Espace Evènement Georges Frêche – Place du Foirail	La Vabre, Séjalan, Les Couars, Les Casernes, Saint Jean, Ramilles, la Thébaïde, le centre-ville, l'Aérodrome, Le Tivoli, Beauséjour
	Bureau n° 7 : Espace Evènement Georges Frêche – Place du Foirail	La Petite Roubeyrolle, les Carmes, Avenue Foch (côté pair) Faubourg Montbel, Pont Notre-Dame, Allée Paul Doumer, Allée des Soupirs, le Pré-Vival, L'Adoration, Piencourt, Enclos Roussel, Rue du Torrent, avenue du Père Coudrin (en partie), Janicots, Tilleuls, Colombier, Cité du Rance, Four Moulon, Chapelierou, Les Taillis
	BUREAU DE VOTE SPECIFIQUE	
Bureau n° 8 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUD – Salle des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> • personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ; • Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ; • Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code. 	
MEYRUEIS 48150	Salle des mariages – Salle des fêtes – Rue de l'Ayrette	Commune
MOISSAC VALLEE FRANCAISE 48110	MAIRIE	Commune

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

MOLEZON 48110	MAIRIE - BIASSES	Commune
MONTBEL 48170	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
MONT LOZERE ET GOULET 48190 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : MAIRIE – Salle du conseil - Quartier de la Remise – RD 901 - LE BLEYMARD	Commune déléguée du BLEYMARD
	Bureau n° 2 : MAIRIE déléguée – Place de la Poste - BAGNOLS LES BAINS	Commune déléguée de BAGNOLS LES BAINS
	Bureau n° 3 : MAIRIE déléguée – le Village - BELVEZET	Commune déléguée de BELVEZET
	Bureau n° 4 : SALLE COMMUNALE – CHASSERADES	Commune déléguée de CHASSERADES
	Bureau n° 5 : MAIRIE déléguée – MAS D'ORCIERES	Commune déléguée de MAS D'ORCIERES
	Bureau n° 6 : MAIRIE déléguée – ST JULIEN DU TOURNEL	Commune déléguée de ST JULIEN DU TOURNEL
MONTRODAT 48100	MAIRIE – Salle du conseil municipal – 16 rue des Manjo Prunos	Commune
MONTS DE RANDON 48700 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	Bureau n° 1 : Salle des fêtes – Route de Charpal – RIEUTORT DE RANDON	Communes déléguées d' ESTABLES, SERVIERES, SAINT-AMANS et LA VILLEDIEU
	Bureau n° 2 : Salle des fêtes – Route de Charpal – RIEUTORT DE RANDON	Commune déléguée de RIEUTORT DE RANDON
MONTS VERTS (LES) 48200	LE BACON – Salle du conseil	Commune
NASBINALS 48260	MAIRIE – Rue principale	Commune
NAUSSAC-FONTANES 48300	MAIRIE – Salle du conseil municipal - Rue de l'Église	Commune nouvelle
NOALHAC 48310	MAIRIE	Commune
PALHERS 48100	Salle de la mairie – Rue du Val Jordane	Commune
PANOUSE (LA) 48600	MAIRIE	Commune
PAULHAC EN MARGERIDE 48140	MAIRIE – Salle polyvalente	Commune
PELOUSE 48000	MAIRIE	Commune
PEYRE EN AUBRAC 48130 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : Mairie - AUMONT-AUBRAC	Commune déléguée d'AUMONT-AUBRAC
	Bureau n° 2 : Mairie - LA CHAZE DE PEYRE	Commune déléguée de LA CHAZE DE PEYRE
	Bureau n° 3 : Mairie - FAU DE PEYRE	Commune déléguée de FAU DE PEYRE
	Bureau n° 4 : Mairie- Salle des Mariages – JAVOLS	Commune déléguée de JAVOLS
	Bureau n° 5 : Mairie - SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Commune déléguée de SAINTE COLOMBE DE PEYRE
	Bureau n° 6 : Salle des fêtes - SAINT SAUVEUR DE PEYRE	Commune déléguée de SAINT SAUVEUR DE PEYRE
PIED DE BORNE 48800	MAIRIE – Salle de réunion	Commune
PIERREFICHE 48300	MAIRIE	Commune
POMPIDOU (LE) 48110	Salle polyvalente – place du village	Commune
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE 48220	Salle polyvalente – Quartier de l'Estournal – PONT DE MONTVERT	Commune nouvelle
POURCHARESSES 48800	MAIRIE – 15 rue de l'Église - VILLEFORT	Commune
PREVENCHERES 48800	MAIRIE – 3 Place de l'église – Salle Polyvalente	Commune
PRINSUEJOLS-MALBOUZON 48100 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : MAIRIE de MALBOUZON	Commune déléguée de MALBOUZON
	Bureau n° 2 : MAIRIE de PRINSUEJOLS	Commune déléguée de PRINSUEJOLS
PRUNIERES 48200	Préau de la nouvelle école	Commune
RECOULES D'AUBRAC 48260	MAIRIE – Place de la mairie	Commune

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

RECOULES DE FUMAS 48100	MAIRIE – Salle communale Rez-de-Chaussée - 2 route du Pont du Sucre	Commune
RIMEIZE 48200	MAIRIE	Commune
ROCLES 48300	Salle d'animation – LE VILLAGE	Commune
ROUSSES 48400	Foyer rural – LE VILLAGE	Commune
ROZIER (LE) 48150	MAIRIE – Salle voutée – place de la mairie	Commune
SALCES (LES) 48100	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
SAELLES (LES) 48230	MAIRIE – Rue des Fontaines	Commune
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE 48120	MAIRIE – Place du Breuil – Espace polyvalent « Christian Boulet »	Commune
SAINT ANDRE CAPCEZE 48800	MAIRIE – Le Village - l'Estrade	Commune
SAINT ANDRE DE LANCIZE 48240	MAIRIE – Salle du conseil – le village	Commune
SAINT BAUZILE 48000	MAIRIE - Village	Commune
SAINT BONNET DE CHIRAC 48100	MAIRIE – village des Bories	Commune
SAINT BONNET-LAVAL 48600	MAIRIE DE SAINT BONNET DE MONTAUXOUX	Commune nouvelle
SAINT CHELY D'APCHER 48200		Rue des Sources, Rue Théophile Roussel (côté pair) Av de la République (côté pair du 2 au 20 bis), Rue des Charçaires, Rue des Fleurs, Av du Malzieu (du 0 au 23 et coté pair du 24 au 98), Rue Beauséjour, Rue Jean Chastel, Rue du Château, Place du marché, HLM Truc de Bringer, Espouzolles, Place du Portalet, Rue Beau Soleil, Rue du Mont Mouchet, Rue du Portalet, HLM Le Pont, Rue du Faubourg (coté impair du 1 au 45), Rue du Clocher, Rue des Arvernes, Chandaison, ESAT Civergols, Rue des Acacias,
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : HALLE AUX SPORTS Rue de la Halle	Rue des Mouchios, Rue des Aubépines, Rue des Cordeliers, Place du Foirail, Rue Fontcouverte, Av Pierre Pignide (coté impair du 1 au 69), Rue Occitane, Salle des Fêtes, Rue du Barruel, Impasse des Aubépines, Civergols, Rue des Abattoirs, Rue du Barry (du 1 au 8) Rue du Couderc, Pradels, Les Clauses, Rue des Pénitents, Rue des Genêts d'Or, Rue des Remparts, La Coste, Place du Pont, M.A.S. De Civergols, Rue du Donjon, Impasse du Versant, Rue des tilleuls, Av du Cimetière, Impasse de la Dabalade, Chemin du souvenir, Lot Truc de Bringer, Chemin de la Coste, Route de Chassignoles, Lot. Le Réadet, Rue des Airelles, Rue du Chèvrefeuille, Rue des Violettes, Voie des Prunelles, Voie du Chemin Vert, Impasse des Quatre-saisons, Voie du Réadet, Roclade Sud
		Rue du Dr Yves Dalle (du 0 au 32), Rue de la Gravière, Rue Théophile Roussel (côté impair du 1 au 137) Rue du Dr Mallet (côté impair du 1 au 25), Rue du Dr Mallet (le 26), Lot. Montmartre, Quartier Salonique, Rue de

	Bureau n° 2 : HALLE AUX SPORTS Rue de la Halle	Chambareilles, Bd Guérin d'Apcher (du 0 au 47) Av de la République (côté impair du 1 au 49), Rue Gustave Péligre, Cité de l'Usine, Rue du Gévaudan, Rue du Pontet, Rue du Faubourg (côté pair du 0 au 44) Av de la gare, Rue du Parc des Sports, Collège Haut Gévaudan, Av de Fournels, Av de Tatula, Rue de la Montagne, Av Pierre Pignide (côté pair du 2 au 70), Rue du Pont, Sarroul, Route des Bessons, Fontaine St-Martin, Rue du Vieux Moulin, Plaisance, La Vignole, Herbouze, Chemin du Cros, Billières, Impasse du Barry, Rue du Tourral, Rue du Barry (du 9 au 99) Voie Romaine, Place du Tourral, Rue du Printemps, Chemin de la Colline, Rue Léon Jalbert, Rue de la Ruaille, Rue des Martyrs du Maquis, Chemin du Bosquet, Chemin de Billières, Chemin du Bois de Romieu, Malagazagne, Chemin du Moulin de la Griffette, Lot. La Clé des champs, Lot La Vignole, Impasse de la Clé des Champs, Rue du Coteau, Rue de la Perdrix, Rue des Moissons, Rue du Bois Joli, Rue du Granit, Rue des Semailles.
	Bureau n° 3 : HALLE AUX SPORTS Rue de la Halle	Rue du Dr Yves Dalle (du 32 bis au 50), Rue de la Combe aux Fées, Rue du Dr Mallet (du 2 au 24 pair), Bd Guérin d'Apcher (du 48 au 99), Av de la République (du 22 au 50 pair) Av du Malzieu (du 25 au 99 impair) Rue des Jardins, Route de Brassac, Rue des Sapins, Rue des Branchettes, Rue des Lilas, Rue de Bellevue, Av de Paris, Rue des Castors, Rue de la Pierre Plantée, Brassac, Rue de la Margeride, Rue des Combelles, Route de Sarroul, Rue René Gibelin, Pont de Sarroul, Rue des Crêtes, Rond Point des Prairies, La Védrière Blanche, Hôpital av du Malzieu, Rond point des Combelles, Impasse des Branchettes, Rue de la Chicane, Fosse, Le Landas, Impasse des Jardins, Rue Bel Air, Route de St-Flour, La Borie, HLM Rue de la Chicane, Impasse des Myrtilles, impasse du Bois, Rue des Eglantines, Rue du Petit Bois, Rue Roger Baffie, Rue du Levant, Rue Hippolyte Chalvet, Sarrus, Rue des Castors II, Impasse Guillaume Chaulhac, Rue Guillaume Chaulhac, Rue de l'Avenir, Rue de l'Initiative, Rue des Artisans, Rue de la Halle, Voie des Sorbiers, Impasse des Entrepreneurs.
SAINT DENIS EN MARGERIDE 48700	Salle polyvalente de la MAIRIE	Commune
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ 48000	MAIRIE – Place de la mairie	Commune
SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE 48330	SALLE POLYVALENTE – Avenue de l'Enclos	Commune
SAINT FLOUR DE MERCOIRE 48300	ECOLE PUBLIQUE	Commune
SAINT FREZAL D'ALBUGES 48170	MAIRIE DE CHAZEAX – Salle polyvalente	Commune
SAINT GAL 48700	SALLE POLYVALENTE - Village	Commune
SAINT GERMAIN DE CALBERTE 48370	SALLE POLYVALENTE	Commune
SAINT GERMAIN DU TEIL 48340	SALLE POLYVALENTE	Commune
SAINT HILAIRE DE LAVIT 48160	MAIRIE	Commune
SAINT JEAN LA FOUILLOUSE 48170	MAIRIE	Commune

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

SAINT JUERY 48310	MAIRIE	Commune
SAINT JULIEN DES POINTS 48160	Salle municipale – quartier de la Lèche	Commune
SAINT LAURENT DE MURET 48100	Salle des fêtes – le Bourg	Commune
SAINT LAURENT DE VEYRES 48310	MAIRIE	Commune
SAINT LEGER DE PEYRE 48100	MAIRIE	Commune
SAINT LEGER DU MALZIEU 48140	MAIRIE – Salle du Conseil Municipal - Village	Commune
SAINT MARTIN DE BOUBAUX 48160	MAIRIE	Commune
SAINT MARTIN DE LANSUSCLE 48110	MAIRIE – le village	Commune
SAINT MICHEL DE DEZE 48160	SALLE POLYVALENTE – le village	Commune
SAINT PAUL LE FROID 48600	ANCIEN PRESBYTERE	Commune
SAINT PIERRE DE NOGARET 48340	SALLE DES FÊTES	Commune
SAINT PIERRE DES TRIPIERS 48150	MAIRIE - LE TRUEL	Commune
SAINT PIERRE LE VIEUX 48200	VAREILLES	Commune
SAINT PRIVAT DE VALLONGUE 48240	SALLE DUSSAUT – Quartier de la Combe	Commune
SAINT PRIVAT DU FAU 48140	MAIRIE	Commune
SAINT SATURNIN 48500	SALLE COMMUNALE - Village	Commune
SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX 48170	Salle de la mairie – le Village	Commune
SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE 48110	ÉCOLE « Louis Veylet »	Commune
SAINTE EULALIE 48120	MAIRIE	Commune
SAINTE HELENE 48190	MAIRIE	Commune
SERVERETTE 48700	Salle polyvalente – Route Principale	Commune
TERMES 48310	MAIRIE	Commune
TIEULE (LA) 48500	MAIRIE – Salle rez-de-chaussée	Commune
TRELANS 48340	Salle des fêtes	Commune
VEBRON 48400	Salle des associations – Place de la Mairie	Commune
VENTALON EN CEVENNES 48240	Bureau n° 1 : MAIRIE - Le Géripon - SAINT FREZAL DE VENTALON	Ancienne commune de Saint-Frézal de Ventalon
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 2 : MAIRIE annexe - Lézinié - SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT	Ancienne commune de Saint-Andéol de Clerguemort
VIALAS 48220	MAISON DU TEMPS LIBRE	Commune
VILLEFORT 48800	MAIRIE - 19 RUE DE L'ÉGLISE	Commune